SYS Communication N°35

Saison 2025/26 – 1er août 2025

remplace la communication N° 31 du 1èr juillet 2024

Autorisation de concourir aux compétitions pour patineur n'ayant pas la nationalité suisse

Une équipe SYS n'a pas le droit de dépasser **un quota de 25%** de patineurs n'ayant pas la nationalité suisse (Rule 109, 2d -> Équipe jusqu'à 12 membres = 3, avec 13-16 = 4 patineurs). Cette règle est sans appel pour toutes les compétitions.

En principe, **TOUS les participants** qui n'ont **PAS la nationalité suisse** et qui participent aux *catégories Senior ISU, Elite 12, Junior ISU* et *Advanced Novice* aux championnats suisses, aux compétitions en Suisse et à l'étranger qui figurent au calendrier ISU ainsi qu'aux compétitions de sport de base à l'étranger (appelées compétitions interclubs) doivent être en possession d'une **Release Letter valable.**

En cas de participation à des **compétitions à l'étranger** (Interclub competitions), une **Release Letter est obligatoire** pour **tous les patineurs de TOUTES les catégories de sport de base** qui n'ont **PAS la nationalité suisse**.

Lors de la participation à des **compétitions en Suisse** (Interclub competitions), dans les catégories de ***sport de base Juvenile, Novice Basic et Junior B*** (mineurs), **seule une lettre d'intention/Letter of Intent** (modèle de lettre en page 4) est exigée pour les personnes qui ne sont PAS de nationalité suisse.
Pour les **catégories de sport de base Junior B** (adultes), **Mixed Age, Senior B, Adult et Masters**, les **Release Letters sont obligatoires** pour toutes les compétitions pour les personnes qui ne sont PAS de nationalité suisse.

La marche à suivre pour l'obtention d'une Release Letter lorsque le patineur n'a jusqu'alors que patiné en/pour la Suisse:

- Un patineur qui n'a encore jamais patiné sous l'égide de son pays d'origine à une compétition internationale doit remplir la „Demande d'autorisation de concourir pour athlète de nationalité étrangère".
- Lorsque l'athlète est **mineur**, une „**Letter of Intent**" est à joindre avec la demande (**Confirmation de l'intention de concourir pour la Suisse en Synchronized Skating**) dans laquelle les parents confirment que leur enfant n'a encore **jamais représenté un autre pays.**
- La demande remplie et signée ainsi qu'une photocopie d'un document d'identité officiel doivent être envoyés à la Commission SYS: tanya.fischer@swissiceskating.ch
- La Commission SYS prie alors Swiss Ice Skating de se mettre en relation avec la fédération étrangère concernée et demande une libération **indéfinie** de l'athlète.
- La Release Letter sera envoyée à la Commission SYS via Swiss Ice Skating et transférée à la Team Manager.

Dans le cas où le patineur a déjà concouru à une compétition ISU/a été en possession d'une licence pour une autre nation, prière de prendre contact avec la Commission SYS (tanya.fischer@swissiceskating.ch) dès que possible.

Un modèle de lettre peut être demandé au format Word à tanya.fischer@swissiceskating.ch.

La Release Letter doit être présentée à chaque compétition ou envoyée lors de l'annonce de l'équipe, conjointement à un document d'identité valable, sous peine de disqualification du patineur faute de pouvoir présenter les documents nécessaires.

Nom Club
Adresse Club
E-Mail Club

Swiss Ice Skating
Commission SYS
À l'att. de Tanya Fischer Frank
Weissensteinweg 2
3423 Ersigen

tanya.fischer@swissiceskating.ch

Lieu, Date

Demande d'autorisation de concourir pour un athlète de nationalité étrangère

Nom, Prénom :

Rue, NPA, Ville :

Né le : en :

Nationalité :

Membre de l'équipe :

Lieu, Date :

Signature Team Manager: Signature représentant légal:

Annexe : Copie de la carte d'identité

Name parent
Address
Country, Cip-Code, Place

Place……., Date

Swiss Ice Skating
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen

Name skater, Club
Confirmation of competing for Switzerland in Synchronized Skating

Ladies and Gentlemen,

I hereby confirm that my child Name, born ../../…. in …, …. citizen, will participate in national and international competitions for Switzerland.

Name has never been a member of a foreign member nor has he/she ever skated for …… or any other country before.

Thank you very much for taking notice.

Best regards,

Name parent
legal representative